



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

**Avis public** vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 27 novembre 2024, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme :

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Règlements : 0309-536 et 0309-537.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Jérôme ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au [www.mrcrdn.qc.ca](http://www.mrcrdn.qc.ca).

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier